

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du réseau de chaleur de la Communauté Urbaine - Extension du périmètre et des réseaux, importation de chaleur cogénérée, incidences tarifaires**

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur et ses avenants 1 à 3 (ci-après « la Convention ») conclue entre la Communauté urbaine du Grand Dijon (ci-après « Grand Dijon ») et DALKIA, à laquelle la société Dijon Énergie s'est substituée depuis (ci-après « le Délégué »).

Vu le projet d'avenant n°4 à la Convention ayant pour objet :

- d'étendre le périmètre de la délégation de service public en direction de la commune de Fontaine Lès Dijon,
- de définir les travaux d'extension à réaliser par le Délégué et leur montant,
- d'autoriser le délégué à importer de la chaleur cogénérée,
- de définir les incidences tarifaires au regard des travaux et de l'achat de chaleur produite à partir d'une unité de cogénération.

Vu le projet de convention d'occupation domaniale conclue entre le Délégué et la société Cogestar 3 en présence du Grand Dijon par laquelle le Délégué et la société Cogestar 3 procède à la mise à disposition, dans le cadre de la Convention, d'un terrain dépendant du domaine public du Grand Dijon.

Vu la délibération du Grand Dijon en date du 25 mars 2010 relative au transfert de la compétence sur la production et la distribution de chaleur sur le territoire de la Communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2014 portant transformation de la Communauté d'agglomération dijonnaise en communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2015, sous la dénomination « Grand Dijon ».

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public sur le projet d'avenant précité :

EXPOSÉ PRÉALABLE

Par la Convention, le Grand Dijon a délégué au Délégué, le réseau de chauffage urbain dit « Réseau Grand Dijon » correspondant au territoire délimité par :

- le périmètre de la ZAC Valmy au nord
- la voie George Pompidou de la ZAC Valmy à l'échangeur de Mirande
- la limite communale de la ville de DIJON à l'est et au sud
- le canal de bourgogne au sud-ouest
- le tracé du tramway jusqu'à la place Darcy
- la rue Devosge
- la rue de Jouvence
- la limite communale de la ville de Dijon au nord-ouest

Le schéma directeur des réseaux de chauffage urbain, mis à jour en 2015, a mis en évidence l'intérêt d'étendre le réseau de chaleur de Dijon en direction de certaines zones qui présentent une densité de livraison de chaleur importantes dans des communes proches de Dijon telle que la ville de Fontaine lès Dijon.

Aussi le Grand Dijon a souhaité procéder, par voie d'avenant, à l'extension du périmètre de la délégation vers la commune de Fontaine Lès Dijon et par conséquent, de définir les travaux d'extension à réaliser par le Déléataire et leur montant.

La réalisation de l'outil de cogénération sera effectuée par une société tierce, la société Cogestar 3, laquelle sera autorisée à occuper le domaine public déjà mis à disposition du Déléataire par le Grand Dijon dans le cadre de la Convention. Cette autorisation sera octroyée par le Déléataire en présence du Grand Dijon afin de garantir la parfaite continuité du service public.

Par l'avenant n°4, le Grand Dijon autorise le délégataire à mettre à disposition de la société Cogestar 3, la parcelle du domaine public concerné.

Tel est l'objet de la présente délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur de la Communauté urbaine du Grand Dijon conclu entre le Grand Dijon et la société Dijon Energie ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°4 à la Convention de délégation de service public du réseau de Chaleur ;
- **d'autoriser** le Président, pour tous les projets d'actes précités, à apporter, le cas échéant, des ajustements non substantiels aux dits actes.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS